

3, Bd Denfert Rochereau - 38500 Voiron

Mairie : 04 76 32 07 20 (pour tout problème de garderie ou de TAP).

Restaurant scolaire : 04 76 32 20 57

Garderie du soir : 04 76 32 15 35 (école) – Responsable : Annie PATISSIER

Entrée et sortie des élèves : semaine de 4 jours et demi (lundi, mardi, jeudi et vendredi journée et mercredi matin)

Les horaires de travail sont : **8h30 à 11h30** et **13h30 à 15h45**

(les portails sont ouverts à partir de 8h20 et 13h20).

Pour ne pas perturber le bon fonctionnement des classes, veillez au respect de ces horaires. En cas de **retard** merci d'utiliser les formulaires transmis en début d'année afin de le justifier auprès des enseignants ou de passer au bureau de direction voir Mme ROBERT. Nous vous rappelons que les portails de l'école sont fermés en dehors des horaires d'entrée et sorties. Il est alors nécessaire de passer par le petit portail de la cour d'élémentaire en sonnant à l'**interphone**, et d'attendre qu'un adulte vous ouvre.

Afin d'éviter toute panique, expliquez bien à vos enfants les modalités de retour à votre domicile et **tout particulièrement en cas d'absence ou de retard des personnes en charge de son retour**.

Respectez les règles de circulation automobile aux abords de l'école (route du Macle en sens unique). Nous vous rappelons que **les deux parkings du restaurant scolaire sont réservés aux personnels**. Un nouveau parking est à votre disposition en plus de celui déjà présent devant la partie élémentaire.

Absences :

Si votre enfant manque l'école, prévenez-nous impérativement **dès le premier jour avant 8h45** (téléphone : 04 76 32 15 35) et fournissez un justificatif écrit d'absence à son retour (*formulaire rangé dans le cahier de liaison*). Ce justificatif est gardé à l'école 5 ans ainsi que tous les cahiers d'appel (temps légal de conservation de ce type de document).

Entrée/Sortie exceptionnelle:

Si votre enfant doit quitter l'école, **à titre exceptionnel**, pendant les heures de classe (rendez-vous médical, orthophoniste, ...), prenez contact avec l'enseignant, et remplissez le document « entrée ou sortie exceptionnelle » (formulaire également rangé dans le cahier de liaison).

Attention : l'enfant ne pourra quitter l'école seul, un de ses parents ou une personne dûment mandatée devra venir le chercher.

Assurances :

Transmettez-nous, dès que possible, les attestations d'assurance de votre enfant (« **responsabilité civile** » et « **individuelle accident** »).

Fiche de renseignements : elle nous sert pour vous **contacter** et prendre les **décisions** en cas de problèmes. **Au cours de l'année**, signalez bien, par **écrit**, toute modification (en particulier tout changement de **n° de téléphone - notamment portable** - ou d'adresse).

Autorisation de prise de photos ou vidéos :

Nous pourrions être amenés à utiliser, dans le cadre de notre travail pédagogique, des photos des enfants de l'école (affichage, journal local, site école...). La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. En plus de

l'autorisation initiale de début d'année, nous serons peut-être amenés, en fonction des projets, à vous transmettre d'autres demandes d'autorisation.

Médicaments:

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des médicaments à l'école ou à la cantine. Nous ne pouvons donc pas donner de médicaments à un élève même avec une ordonnance.

En cas de traitement temporaire, un des parents, ou adulte mandaté peut venir donner les médicaments à l'élève. **En cas de traitement de longue durée, un dossier sera établi avec l'aide du médecin scolaire (PAI), prendre contact avec la directrice** : sans PAI il n'est par exemple pas permis d'utiliser un traitement pour l'asthme.

Coopérative scolaire :

La cotisation par élève dépend du nombre d'élèves scolarisés.

Nombre d'enfants scolarisés à Fitilieu	Cotisation
1 enfant	9 € par enfant
2 enfants	8 € par enfant
3 enfants et plus	7 € par enfant

Pour plus de facilité de fonctionnement, merci de réaliser **un chèque par enfant et par classe à l'ordre de la coopérative scolaire de Fitilieu.**

Informations aux familles :

Les diverses informations et les bilans scolaires sont transmis en 1 exemplaire par l'intermédiaire des cahiers des enfants. Si vous avez besoin d'un deuxième exemplaire, merci de prévenir les enseignants.

Élections des parents délégués au Conseil d'École :

Les représentants des parents d'élèves à l'école maternelle et élémentaire sont élus. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre parents d'élève et enseignants. Ils peuvent intervenir auprès du directeur d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Chaque parent d'élève peut voter, sauf si l'autorité parentale lui a été enlevée.

Tout électeur (parent) peut être élu, comme représentant titulaire ou suppléant, sauf si le parent d'élève est déjà membre de droit du conseil d'école (un enseignant par exemple). Les élections se dérouleront le **vendredi 13 octobre 2017**.

Si vous souhaitez vous présenter, contactez les parents d'élèves élus de l'année dernière ou la directrice : date limite de dépôt de candidature, lundi 26 septembre.

Rencontre avec les enseignants :

N'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant ou la directrice en demandant un rendez-vous, dans le cahier de liaison (les rencontres doivent se faire en dehors des heures de cours). La directrice est déchargée de classe tous les **mardis** et les **mercredis**.

Réunions de classe :
PS/MS - MS – MS/GS : jeudi 21 septembre 18h00
CP - CE1- CE1/CE2 : mardi 26 septembre 18h00
CE2/CM1 - CM1/CM2 – CM2 : jeudi 28 septembre 18h00

Piscine :

Tous les élèves, du CP au CM2, participeront à un cycle natation (mardi ou vendredi). Nous aurons besoin de parents pour accompagner les élèves dans le car et les vestiaires, et d'autres pour **encadrer un groupe**. Merci de vous porter candidat auprès de l'enseignant de votre enfant si vous pouvez nous aider : une première journée de **formation** est programmée le

mercredi 20 septembre (9h30/11h45) à la piscine des Abrets, vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui auprès de la directrice.

Congés scolaires 2017/2018 :

Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 20 octobre Reprise des cours : lundi 6 novembre
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 22 décembre Reprise des cours : lundi 8 janvier
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 9 février Reprise des cours : lundi 26 février
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 6 avril Reprise des cours : mardi 23 avril
Ascension	Il n'y aura pas de « pont » cette année, les élèves auront classe le vendredi 11 mai.
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 6 juillet

Information sécurité :

Afin de garantir un maximum de sécurité, une vigilance accrue est mise en place lors des sorties et des entrées des élèves. Trois **exercices de sécurité** seront mis en place durant l'année scolaire afin d'entraîner les élèves et l'équipe pédagogique à réagir en cas de danger.

Un guide à destination des parents est disponible à l'adresse suivante :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf

L'équipe enseignante souhaite à tous les parents et à tous les enfants fréquentant l'école de Fitilieu une bonne rentrée et une belle année scolaire.